



S.I.R.D.  
28 rue de la liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **02-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 20 janvier 2015**

Le vingt janvier deux mil quinze, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation** : 12 janvier 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 17 Votants : 19

**Présents** : JM CAMACHO, S.CIALDELLA, R.DI BENEDETTO, G.DINI, F DI RAFFAELE, K.GAILLARD, F.GILABERT, G. JULLIEN ( pv de M. Evrard), C.LANCELON-PIN, M.MASTROMAURO, P.MONIER, R.OCCHINO, M.REPELLIN( pv de Denis ROUX), P.RIGAULT, G.SALLET, J.TESSAIRE, N.VIEU

**Absents excusés** : A. CARBONARI, D.CUSTOT, D. D'OLIVIER-QUINTAS, P. EVRARD, F.FECHOZ, D. ROUX, JP TROVERO

**Secrétaire de séance** : Sylvain CIALDELLA

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**Rappel du quorum** : 13

**Objet** : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Reconstruction du gymnase Georges NOMINE à Seyssinet-Pariset

Validation du principe de reconstruction

Demande de subvention au Conseil général- dotation départementale.

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

**Le Vice-président expose :**

Le gymnase Georges Nominé situé à Seyssinet-Pariset a été construit en 1984.

La vétusté du bâtiment (30 ans) et les nombreux problèmes fonctionnels inhérents (seulement deux vestiaires, pas de tribunes, pas de salle spécialisée...) ont amenés les élus du SIRD à intégrer la reconstruction du bâtiment dans son PPI 2014-2020.

L'usage du gymnase étant prioritairement réservé aux scolaires, la reconstruction sera basée sur le référentiel du Conseil général, programme de l'opération.

Le collège disposant de terrains de sports extérieurs aménagés, ces derniers ne sont pas inclus dans la présente opération.

Descriptif sommaire de l'opération sur la base du Référentiel :

- salle gymnase 23.5 m X 44 m / hauteur 7 m
- hall d'accueil de 18 m<sup>2</sup>
- 6 vestiaires de 15 m<sup>2</sup>
- 2 espaces douche de 7 m<sup>2</sup>
- 2 sanitaires de 8 m<sup>2</sup>
- 1 sanitaire PMR de 2 m<sup>2</sup>
- un local de rangement de 65 m<sup>2</sup>
- un bureau des enseignants de 15 m<sup>2</sup>
- le dépôt des activités extérieures 10 m<sup>2</sup>
- 1 douche/sanitaire enseignant de 5 m<sup>2</sup>
- 1 local entretien 4m<sup>2</sup> et poubelle 3 m<sup>2</sup>

La possibilité de reconstruire le gymnase sur la parcelle à côté de celui existant permettra la continuité de l'enseignement EPS tout au long des travaux, l'ancien gymnase sera déconstruit à la suite des travaux

Une première estimation du coût de l'opération est de 3 250 000 € HT avec un coût travaux prévisionnel HT de 2 740 000 €

L'opération impactera les budgets 2015,2016, 2017 et 2018

Le chronogramme prévisionnel envisage un début de travaux au dernier trimestre 2016.

- Considérant l'intégration de la reconstruction du gymnase G. NOMINE à Seyssinet-Pariset dans le PPI du SIRD pour les années 2014 à 2020
- Considérant que cette salle est utilisée pour 2/3 du temps par les élèves du collège Pierre Dubois et pour 1/3 par les associations sportives
- Considérant la concertation qui sera organisée par le SIRD avec les utilisateurs du gymnase en vue de l'établissement du programme définitif basé sur le référentiel du Conseil général.  
(Le groupe de travail sera composé des services du SIRD, des services de la ville de Seyssinet-Pariset, des professeurs d'EPS du collège et des associations sportives de la ville).

Le comité syndical après débat

- ✚ VALIDE le principe de reconstruction du gymnase Nominé sur la base du référentiel du Conseil général de l'Isère
- ✚ VALIDE le principe de concertation définie pour la définition du programme définitif de construction
- ✚ AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter le Conseil général de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation départementale.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**  
Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 21 Janvier 2015  
Le président  
Guy JULLIEN